

Réglementation

lundi 10 mars 2014

L'activité de plongée est très réglementée, en club, des règlements s'appliquent.

La plongée se pratiquant évidemment sous l'eau, des règlements peuvent limiter ou interdire la pratique localement ou à certaines périodes.

De plus, l'activité se pratiquant souvent depuis un bateau, elle est soumise aux différents règlements qui régissent la navigation.

Réglementation appliquée sur le lac d'Annecy

Règlement général de police de la navigation intérieure



Règlement particulier de police de la navigation sur la lac d'Annecy



Schémas des secteurs_règlement particulier de police de la navigation sur la lac d'Annecy



Charte de bonne conduite des usagers du lac d'Annecy



Matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures



flyer "armement et sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures"



Analyse du matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures



DÉCRET n° 84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution



Règlementation des plongeurs

Charte du plongeur responsable



Sources extérieures :

- [FFESSM 74](#)
- [Médecins fédéraux](#)